ART. 7 SEXIES A N° AS476

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AS476

présenté par Mme Rist, rapporteure générale

## **ARTICLE 7 SEXIES A**

Supprimer cet article.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 7 sexies A introduit en première lecture au Sénat. Conformément aux discussions en commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale en première lecture, il n'apparaît pas opportun d'élargir le périmètre du dispositif d'exonération de cotisations et contributions sociales dit « LODEOM », dont le coût est évalué à environ 1,2 milliards d'euros par an.